



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 DECEMBRE 2024

LISTE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le VINGT du mois de DECEMBRE à DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 13 décembre 2024 puis le 16 décembre pour ajout d'une délibération exceptionnelle pour Mayotte, suite au passage du cyclone Chido.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : Lamine NAHAM – Maire,
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Amine KARIM -
Cendrine DEVERRE - Ali AMINE - Magali HEURTIN - Sébastien BOUSSION -
Christophe BOUJON - Sylvie COULOT - Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise
MACE - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT – Ozkan ERTURK - Mathilde
HOUSSET-WEBER - Florence BERTHO - Gulden CIKCIKOGLU - Dominique
ROMAGON RABINEAU - Alain PANTAIS - Lydie JACQUET - Radouane FRIKACH -
Brigitte ROBIN - Boris BATAIS - Gilles ERNOULT - Mylène CANEVET - Jean-
François GARCIA - Ghislaine THEPIN - Julien FAGAULT - Joëlle MOQUART formant
la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) : Frédéric CHAMARD -

MEMBRE(S) ABSENT(S) : /

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) : /

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Frédéric CHAMARD, excusé, a donné pouvoir à Amine KARIM pour voter en son nom.

ELECTION DU SECRETAIRE

Ozkan ERTURK ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 13 et 23 décembre, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

ORDRE DU JOUR

1 – Adoption du Procès-Verbal du 25 novembre 2024.

N°	DELIBERATIONS	Décision
2	Education : Cité Educative – Convention cadre pluriannuelle relative au renouvellement du label.	ADOPTÉ
3	Finances : Achat de places à « O Spectacles » - La reine des neiges 2, à l'Aréna Loire Trélazé.	ADOPTÉ
4	Finances : Convention de facturation entre la Ville de Trélazé et le CCAS – Résidence Autonomie.	ADOPTÉ
5	Finances : Convention de facturation entre la Ville de Trélazé et le CCAS – Service d'Aide à Domicile.	ADOPTÉ
6	Finances Exercice 2024 : Répartition des subventions « Social et Solidarité » - Subvention exceptionnelle.	ADOPTÉ
7	Finances : Budget principal Exercice 2024 – Répartition des subventions sport – Subvention exceptionnelle.	ADOPTÉ
8	Finances : Avenant à la convention de facturation entre les Villes de Bouchemaine, Les Ponts de Cé, Trélazé et l'Ecole de musique intercommunale « Henri Dutilleux ».	ADOPTÉ
9	Elus : Etat annuel des indemnités de fonction.	PRIS ACTE
10	Personnel : Mise à jour du tableau des effectifs – Créations de postes.	ADOPTÉ
11	Mobilités : Aide à l'achat des équipements de sécurisation du vélo.	ADOPTÉ
12	Politique de la Ville : Convention quadripartite d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur la propriété bâtie de Podeliha (Ville de Trélazé/Angers Loire Métropole/Etat/Podeliha).	ADOPTÉ
13	Finances : Budget Ville – Vote du budget primitif 2025.	ADOPTÉ
14	Finances : Budget principal exercice 2024 – Subvention exceptionnelle « Mayotte ».	ADOPTÉ

Questions Diverses :

Arrêté Art. L2122-22

Le Maire de la Ville de TRELAZE soussigné, certifie que la présente liste des délibérations, extraite de la séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2024 a bien été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville.



Pour Extrait certifié conforme
TRELAZE, le 23 décembre
Le Maire,
Lamine NAHAM